



Bulletin de liaison de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Édition d'août 2017

Mot du préfet

Le dimanche 5 novembre 2017, aura lieu les élections municipales à la grandeur du Québec. N'hésitez pas à rejoindre le ou la président(e) des élections de votre municipalité si vous avez des questions à titre d'électeur ou si vous souhaitez soumettre votre candidature à titre de maire ou de conseiller municipal. L'engagement comme élu municipal offre une belle occasion de participer au développement de votre municipalité et de servir les intérêts des citoyens de votre communauté. Le milieu municipal touche plusieurs secteurs d'activités et fait l'objet de changements constants en raison de nouvelles orientations gouvernementales et de changements législatifs auxquels doivent composer notre MRC et les municipalités de la Nouvelle-Beauce. Ce contexte de changement nécessite des élus et des directions générales de nos organismes municipaux de travailler ensemble et avec la collaboration des partenaires du milieu afin de faire avancer les dossiers et de dégager des solutions durables qui tiennent compte de nos réalités. Tel qu'indiqué, on confie de plus en plus de responsabilités au palier municipal. C'est l'instance décisionnelle qui constitue le lien le plus direct avec notre vie au quotidien et qui touche de près et concrètement la vie des familles, des femmes, des aînées, des jeunes et des hommes. Les décisions du monde municipal sont de premières importances même si elles sont peu médiatisées. Pourtant elles ont des répercussions sur notre vie de tous les jours. On n'a qu'à penser aux loisirs, à l'eau potable et au traitement des eaux usées, les transports, la collecte et la valorisation des matières résiduelles, le développement résidentiel, commercial et industriel, le soutien à la vie communautaire, la sécurité incendie, la police, la voirie, l'urbanisme, l'environnement, la promotion de la municipalité et encore tant de secteurs d'activités où les municipalités interviennent.

La MRC de La Nouvelle-Beauce invite les jeunes de 18 à 35 ans à participer au programme de jumelage « Jeunes et relève municipale » organisé annuellement par la FQM. Pour l'occasion, 15 jeunes provenant de toutes les régions du Québec seront choisis parmi les candidatures reçues et invités à découvrir le plus grand événement municipal au Québec soit le Congrès annuel de la FQM qui se tient du 28 au 30 septembre 2017 au Centre des Congrès du Québec. Durant 3 jours, les jeunes seront jumelés à un ou une élu(e) municipal(e) et auront accès aux activités du Congrès. L'objectif de ce programme de jumelage est de favoriser un dialogue intergénérationnel autour de la politique municipale tout en favorisant la relève. Pour participer, les jeunes intéressés doivent acheminer une lettre d'intérêt et un bref curriculum vitae à M. Patrick Émond, directeur Recherche et politiques à pemond@fqm.ca. Les frais d'inscription au

Congrès seront assumés par la FQM alors que les frais de déplacement et d'hébergement seront en partie compensés selon les disponibilités financières de la FQM.

Point de services SAAQ

À titre de mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), la MRC de La Nouvelle-Beauce offre des services visant les permis de conduire, l'immatriculation de véhicules et la carte d'assurance maladie. Notre point de service est situé au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B à Sainte-Marie et notre personnel sera heureux de vous servir aux heures suivantes :

SAAQ	Mandataire MRC de La Nouvelle-Beauce
Lundi	9 h 30 à 14 h 30
Mardi	9 h 30 à 14 h 30
Mercredi	9 h 30 à 14 h 30
Jeudi	12 h 30 à 20 h 00
Vendredi	9 h 30 à 14 h 30
Samedi	9 h 00 à 11 h 30

Survol de la séance régulière du 15 août 2017

Réaction de la MRC de La Nouvelle-Beauce entourant des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

En mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les projets de documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, la gestion durable de la forêt et de la faune, ainsi que le territoire public. Également, des représentants du MAMOT ont présenté ces quatre projets d'orientations aux préfets, aux directeurs généraux et aux aménagistes régionaux de la Chaudière-Appalaches. Cette présentation s'inscrivait dans un contexte de consultation afin que les documents d'orientations tiennent compte des préoccupations des élus et des dirigeants municipaux et prennent en considération les particularités des différents territoires. Soulignons que les orientations gouvernementales devront se traduire au schéma d'aménagement et de développement adopté par la MRC ainsi qu'aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la Nouvelle-Beauce.

La MRC de La Nouvelle-Beauce est consciente des enjeux liés à l'aménagement du territoire et de ces répercussions sur le développement de celui-ci. Elle est donc en accord avec le grand principe présenté à l'orientation 1 du MAMOT qui est de favoriser la viabilité et l'accessibilité des milieux de vie ainsi que la mobilité durable. Le défi réside plutôt dans la mise en œuvre des objectifs qui y sont associés et les attentes du ministère s'adressent clairement aux régions métropolitaines et aux grandes agglomérations urbaines de la province qui bénéficient d'une masse critique de population et d'une pression de développement sur l'urbanisation. Les MRC et les municipalités rurales, et/ou

en situation de dévitalisation, ne sauraient être en mesure de s'y conformer entièrement sans renoncer à leur survie. C'est la même situation qui se présente pour la majorité des orientations.

Une résolution de conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été transmise au MAMOT en réaction aux nouvelles orientations gouvernementales. Celle-ci indique que la MRC de La Nouvelle-Beauce, tout comme celles de Chaudière-Appalaches et des autres régions du Québec, rappelle au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales. Or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire. Les MRC contestent les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement. Elles expriment leur désaccord vis-à-vis la révision proposée des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines et financières que les MRC et les municipalités n'ont pas, pour la majorité d'entre elles. Les MRC demandent au MAMOT de revoir les OGAT en fonction des réalités du Québec rural et non pas uniquement dans une vision urbaine ou métropolitaine et centralisée de l'aménagement du territoire.

Support à la Société du patrimoine des Beaucerons

Une fois de plus, la MRC de La Nouvelle-Beauce verse une somme annuelle de 5 000 \$ à la Société du patrimoine des Beaucerons afin de soutenir cet organisme dans la gestion de son centre d'archives régional agréé. Situé à Saint-Joseph-de-Beauce, ce centre dispose de plusieurs fonds d'archives qui incluent des photographies anciennes, des cartes et plans, des livres d'histoire de la région, des anciens journaux régionaux et d'autres documents qui sont la mémoire de la Beauce. Situé à Saint-Joseph-de-Beauce, ce centre d'archives est ouvert au public et les intéressés sont invités à prendre rendez-vous en composant le 418 397-6379 ou par courriel au spb@axion.ca.

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce

Pour entrevue : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444
directiongenerale@nouvellebeauce.com

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com